

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
08/10/2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le quinze octobre à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance **ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire, et dans le strict respect des consignes sanitaires imposées par la crise de la Covid-19.

Date d'affichage
22/10/2021

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Absents excusés : AUMONT Alexis, MORIN Olivier

Présents 07

Votants 08

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick

Dont 1 pouvoir

Pouvoir : AUMONT Alexis à LEGRIX Davy

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Projet de dépigeonnisation

Madame le Maire évoque au Conseil Municipal l'invasion sur la commune de pigeons ce qui engendre des problèmes d'hygiène et de salubrité publique.

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal avoir pris contact avec la société AVIPUR, société spécialisée dans les nuisances aviaires, laquelle a établi un devis pour un montant de 2 100 euros HT soit 2 520 euros TTC.

En effet, l'objectif est de réguler la population de pigeons présente sur la commune, et ensuite, de réitérer l'opération par quelques passages d'entretien si bien sur le besoin s'en fait sentir. Un rapport détaillé sera transmis à la collectivité à chaque intervention sur lequel les préconisations du technicien seront indiquées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer le devis avec la société AVIPUR.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire